

concevoir mon projet...

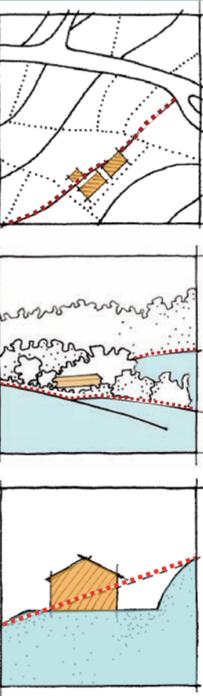
en utilisant les bons outils :

Le relevé topographique donne une bonne connaissance du profil du terrain. Il permet de se positionner correctement, de maîtriser les contraintes et toutes les particularités du site qui influent sur l'implantation du bâti.

Le plan de masse est utile pour comprendre les accès, les circulations et la fonctionnalité qui en découle. Ce document fait état de la situation existante et de celle en devenir. Il illustre en détail les intentions paysagères, les aménagements, l'implantation du projet et définit la hiérarchie entre les espaces, qu'ils soient liés à l'activité professionnelle ou aux parties privatives.

...sur un autre site

L'implantation à l'écart des villages et des corps de fermes existants est une alternative de plus en plus choisie. Elle libère des exigences d'intégration au bâti existant et permet de lui garder une valeur patrimoniale. Elle place l'exploitation à proximité immédiate des terrains de culture et surtout, elle répond aux contraintes réglementaires d'implantation vis-à-vis des habitations de tiers, et aux limites des propriétés foncières. La stabulation constitue un nouveau siège d'exploitation agricole qui recherchera à s'inscrire dans le site ou elle s'installe, sans s'imposer.



Se rattacher visuellement au paysage en s'appuyant sur ses lignes de forces : ruptures de courbes de niveau, végétation existante, arrières plans paysagés, trame parcellaire, clôtures et voies d'accès.

S'implanter discrètement en évitant les lignes de crêtes et les expositions aux vents dominants. En l'absence de trame paysagère (plaines sans haies, ni bosquets...), situation pour laquelle l'insertion de la construction est plus sensible, un accompagnement végétal est à effectuer.

Limiter les excavations et les remblais en tenant compte de la topographie du terrain, c'est maîtriser l'ampleur des fondations, leurs coûts et assurer une meilleure stabilité de la structure. L'aménagement d'un talus en terrasses successives sur l'arrière du bâtiment est à privilégier. Il laisse le pâturage arriver au pied de la façade la plus en vue et libère une zone de circulation et de stockages.

Éviter l'étalement des zones minérales (circulation, aire de stockages...) pour minimiser les coûts, l'impact visuel du corps d'exploitation sur le paysage et optimiser la fonctionnalité des lieux.

Tous les aspects évoqués sur un site à créer s'appliquent également sur un siège d'exploitation existant, et vice versa.

...sur l'exploitation

Lorsque c'est possible, il est préférable d'implanter un bâtiment au plus près du centre de l'exploitation existante afin d'éviter la dispersion du bâti dans le paysage et de composer avec la trame bâtie existante.



Empierrer et stabiliser les accès pour qu'ils soient praticables en toutes saisons.

Entretenir et soigner les abords de son siège d'exploitation, c'est garantir son insertion paysagère et valoriser l'image du site. Il en va de la responsabilité de chacun vis-à-vis de l'environnement en terme écologique et paysager...

Planter pour valoriser les accès (1), clôturer, structurer une cour, marquer une entrée (1-3), stabiliser un talus, protéger des vents dominants (4), ombrager, agrémenter (5)... Inutile de masquer les bâtiments, fosses et autres silos... d'un alignement trop rigoureux qui rendra bien plus visible qu'il n'atténuera l'impact des volumes construits. Un accompagnement singulier tel qu'un arbre, un bosquet suffit à rompre un linéaire de façade (2).

Réfléchir à l'avenir... pour élaborer un projet global sur l'exploitation, c'est synthétiser les enjeux fonctionnels et les objectifs paysagers sur le long terme. Établir des priorités dans l'organisation et la réalisation, pour donner plus de flexibilité et éviter de réparer les erreurs.

Organiser les bâtiments autour d'une cour agricole pour réduire le linéaire de chemins, limiter les coûts d'empierrement, de terrassement et l'étalement qui influe sur l'impact paysager. Mais aussi séparer l'exploitation de l'habitation.

Préserver la végétation existante c'est s'inscrire dans l'histoire du lieu, rattacher le bâti à son contexte paysager, atténuer significativement son impact visuel et le prémunir des contraintes climatiques.



Observer et analyser l'existant pour comprendre les proportions, les mises en œuvres, les directions, une palette de couleurs et de matériaux... Tout ce qui permettra de raccrocher le bâti futur à un ensemble bâti et paysager, avec cohérence.

Même sens de faitage, volumes différents... difficile de mettre en relation des volumes si différents qu'une grange traditionnelle et une stabulation contemporaine ; le respect de la direction et du sens des lignes de faitage engendre une continuité visuelle.

ses abords

en travaillant en harmonie avec le site et en recherchant un accompagnement végétal.

Faire le choix d'essences locales et adaptées au type de sol et aux contraintes du milieu.

Varié les espèces et les formes végétales : haie, bosquet, arbre isolé, boisement, verger... pour s'identifier et rechercher une harmonie avec le paysage de proximité. En haie comme en bosquet, le panachage des essences apporte une richesse ornementale et sanitaire qui évite la propagation des maladies. Toutefois, le mélange ne doit pas multiplier les essences à outrance : leur croissance différant, elles risquent de s'étouffer les unes les autres. Le choix de 4 à 5 espèces pour l'ensemble d'un linéaire est suffisant.



haie basse



alignement sur haie basse



haie moyenne



haie ondulée



haie brise-vent

son architecture

VOLUMÉTRIE - COULEURS - MATÉRIAUX

Fractionner les volumes

Les constructions agricoles imposent des volumétries qui ne répondent plus aux volumes traditionnels ; pente, emprise des bâtiments. Afin de briser l'effet de masse du « volume unique » et minimiser l'impact visuel de la construction, il est souhaitable de fractionner les volumes.

Choisir les matériaux

La toiture élément sensible de la construction, doit être plus foncée que les murs. Cette différence de tons doit permettre une distinction nette des surfaces. Garantir l'unité et le respect de l'environnement local, c'est mettre en œuvre des matériaux traditionnels et naturels. Le bois utilisé en structure et ossature présente une grande capacité d'insertion dans le paysage. Pour les parties maçonnées, les parpaings de ciment pré-teints évitent l'apposition d'un enduit mais ils exigent une mise en œuvre soignée. Les enduits seront de teinte homogène avec le bâti traditionnel.

Préférer les teintes sombres

En général, le choix des couleurs s'apparente aux tonalités dominantes dans le site d'implantation. L'emploi approprié de la couleur peut réduire ou accentuer la présence du bâtiment dans le paysage. L'application de teinte sombre et mat est préférable.

ÉNERGIES RENOUVELABLES & ENVIRONNEMENT

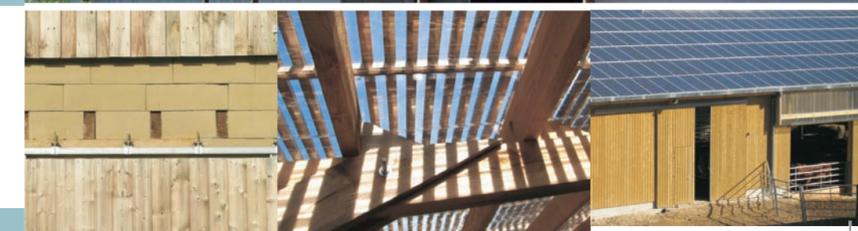
Profiter de l'ensoleillement

Quels choix énergétiques ou comment gérer et assainir les écoulements ou le stockage des déjections sont autant de questions auxquelles l'architecture des constructions agricoles tente de répondre :

La présence de surface de toiture importante peut être mise à profit pour produire de l'électricité « verte » avec la mise en place de Panneaux photovoltaïques (revente ou autoconsommation). De même, la présence de panneaux solaires en toiture qui permet de récupérer la chaleur du soleil peut trouver un véritable usage au sein de l'exploitation (ECS+transformation produit+préparation aliments).

Réemployer du lisier

Par ailleurs, la fermentation méthanique ou méthanisation qui génère de l'énergie renouvelable, le biogaz, peut participer à l'hygiène et à la diversification de l'exploitation.



L'agriculteur, acteur du paysage maintient un tissu rural de qualité pour qu'il reste vivant et qu'il soit le témoin d'une agriculture moderne et respectueuse de son environnement. Ainsi, il pourra transmettre à ses enfants un lieu de vie et un outil de travail agrémentés d'une plus-value professionnelle et immobilière.

C'est la connaissance d'un lieu qui permet de concevoir un projet mettant en cohérence le patrimoine paysager, bâti et les contraintes de production.

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement assurent des missions de service public dans un cadre associatif, ouvert à tous et gratuitement :

- informer, sensibiliser à l'amélioration du cadre de vie
- conseiller les particuliers, les collectivités locales et territoriales

les C.A.U.E. et les agriculteurs

Les porteurs de projets peuvent bénéficier d'une assistance architecturale afin de mieux définir leur projet :

- Améliorer l'impact visuel des constructions agricoles dans le paysage
- rendre le territoire plus accueillant
- favoriser l'agrotourisme

objectif 2 Auvergne FEOGA

Les C.A.U.E., sous l'égide des Conseils généraux remplissent cette mission en partenariat avec les Chambres d'Agriculture

Les visites d'autres exploitations, la rencontre des différents techniciens agricoles et des architectes doivent avoir lieu en amont pour compléter un diagnostic précis.

réaliser ensemble un DIAGNOSTIC...

...de l'existant

Réfléchir sur l'organisation fonctionnelle de l'exploitation et sur son rapport avec le relief, le paysage, la végétation, les vents...

...des besoins

Évaluer les surfaces de couchage, de stockage (à définir précisément avec le technicien agricole), les interactions avec l'existant (les accès, les circulations...) et des besoins futurs envisageables pour déterminer le lieu le plus propice à la construction.

...des contraintes

Les réglementations environnementales : règlement sanitaire départemental, installations classées

Les règles d'urbanisme :

Plan Local d'Urbanisme, carte communale, Règlement National d'Urbanisme, servitudes...

Les contraintes techniques

liées à la construction, à l'élevage

Les contraintes bâties et paysagères

liées au site

Union Régionale des C.A.U.E. d'AUVERGNE



Allier
Cantal
Haute-Loire
Puy-de-Dôme

agricultures
architectures
& paysages

de la ferme
à l'exploitation

les enjeux

Participer à la fabrication d'un paysage rural de qualité

Valoriser l'image de notre agriculture

Améliorer les conditions de travail de l'agriculteur

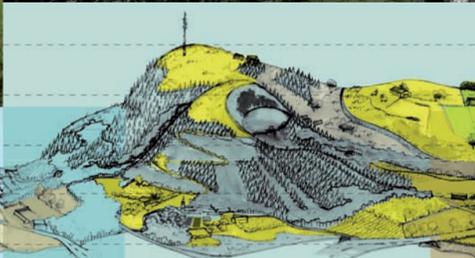
Les fermes anciennes, discrètement intégrées au sein de hameaux, fondues dans un cadre bâti et paysager homogène, ont fait place à des ensembles bâtis aux volumes importants, érigés au milieu de paysages ouverts. L'échelle et l'aspect de ces nouveaux bâtiments, n'ont rien de commun avec les précédents.

Les fermes sont devenues des exploitations agricoles.

mon paysage

constitue un patrimoine collectif, géré par une multitude d'acteurs indépendants dont chaque action va avoir des répercussions sur la qualité globale du territoire.

je l'observe



1 - BOCAGE DE PLAINES OU DE PLATEAUX

Combrailles, Planèze, Massif de la Margeride, Plateaux du Velay.

préserver la trame arbustive et arborée qui joue plusieurs rôles : stockage de l'eau, maintien des sols, brise vent, protection des chemins creux et dessertes, linéaires de ruisseaux.

2 - HAUTS PLATEAUX ET SOMMETS

Landes et parcours du Cézalier, Hautes Chaumes du Forez, Haut Velay, Dévès, Sucs du Haut Velay, Chaîne des Puys, Cantal, Mézenc.

éviter les lignes de crête : préférer les points bas ou à flanc de coteaux pour minimiser l'impact du bâti comprenant un accompagnement végétal ponctuel, aux points stratégiques de l'exploitation, en bosquet ou arbres signaux (pins, chênes, bouleaux, sapins, épicéas, bruyères, fougères, genêts). les installations sont accompagnées de clôtures, de haies taillées courtes, défensives ou d'agrément (pruneliers, sorbiers, lilas), ou d'alignements de frênes, de saules et de peupliers.



en vision lointaine

et je le travaille...

en vision rapprochée

Conception Impression Philippe Vignatoux 04 71 65 14 76. Crédits photos : U.R. C.A.U.E. Auvergne